

FUSION DES COMITES PROVENCE ET COTE D'AZUR

Compte-rendu de la journée consacrée aux salariés des Comités Le jeudi 12 mai 2016 à Hyères

Etaient Présents : Michel Bergeat, André Bologna, Marcel Languille, Jean-Luc Petit, Baldoméra Alfoséa et tous les salariés des Comités à l'exception de Mme Porcile.

Rapporteur : Michel Canfora

Michel Bergeat et André Bologna saluent l'ensemble des participants et les remercient de leur présence.

Il est indiqué ensuite au personnel le contexte délicat dans lequel intervient la présente rencontre. En effet, difficile de fixer un cap sans connaissance de la future équipe dirigeante ni de son programme. Toutefois, la déclinaison des mesures d'accompagnement (bilan de compétences, entretiens individuels, mesures collectives...) qui seront mises en œuvre dans les semaines et mois qui viennent et la possibilité donnée aux salariés d'exprimer leurs doutes, craintes ou éventuelles doléances s'inscrivent dans le souci de mener à bien la fusion au mieux des intérêts de tous.

Pour ce qui relève de la méthode il est précisé aux salariés qu'elle s'appuie sur des éléments tangibles recueillis lors de la dernière Assemblée Générale de la FFC qui traitait notamment de la régionalisation.

Il leur est aussi précisé qu'une fusion n'est en aucun cas motif de licenciement économique et qu'en tout état de cause pour que la fusion réussisse il faudra que chacun des salariés y trouve sa place.

Les salariés sont invités à s'exprimer :

Quel devenir pour le processus de fusion en cas de non validation du projet de traité de fusion par l'un des deux Comités ?

Réponse : Plusieurs hypothèses : la FFC pourrait accepter de prolonger les mandats des équipes sortantes d'une année, ou les Comités devront procéder à des élections pour une année avec toutes ses conséquences.

Comment lever la difficulté qu'il y a à se positionner compte tenu des nombreuses inconnues ; quelle équipe pour quel projet ?

Réponse : Dans l'absolu, voir des candidats se déclarer plus tôt dans le processus serait une bonne chose. Cela réglerait l'état de « vide juridique » de la période entre l'Assemblée générale commune (PACA) de validation des statuts et l'élection de la nouvelle équipe. Cela permettrait aussi de mieux anticiper mais cela s'avère compliqué compte tenu des délais et des dispositifs légaux.

Peut-on considérer que l'on pourra continuer à faire les mêmes tâches à Hyères et à Marseille ?

Sans doute que non. Sans augurer par qui et comment sera organisé le futur Comité il est peu probable que soient maintenus des doublons. Il y aura un pôle fixe et des tâches seront réparties en fonction des besoins. Chacun doit pouvoir y trouver son compte.

Qu'est-il ressorti du dernier Comité Directeur de la Côte d'Azur au sujet de la fusion ?

Réponse : Que du négatif mais il conviendra de tendre vers le positif...

Devra-t-on déménager ?

Réponse : Il n'y aura pas, compte tenu des faibles charges, de nécessité économique à se séparer des locaux existants à Marseille et à Hyères. De fait, le principe d'une antenne ou du d'un pied à terre à Hyères est à peu près retenu. De plus, il paraît difficilement envisageable de se séparer des deux vélodromes. Il y a des arguments avantageux en termes d'organisation et de coût à conserver les deux structures. Toutefois, la nouvelle équipe pourrait choisir de positionner le siège du Comité dans un endroit plus central, à ou dans les environs de Saint-Maximin par exemple. Cela ne devrait pas poser de gros problèmes et vous dispenser d'un déménagement. Si tel devait être le cas vous pourriez être accompagnés.

Dois-je craindre de perdre mon emploi ?

Réponse : Deux possibilités se présentent en matière de stratégie de management. Baisser la masse salariale d'office ou au contraire dimensionner le format de l'équipe salariée pour gagner de l'argent, développer le sponsoring, dénicher toutes les subventions possibles quand beaucoup de celles-ci ne sont pas sollicitées aujourd'hui, mieux communiquer... Il est aussi probable que dans un contexte économique difficile les clubs auront besoin d'un plus grand soutien. A l'évidence il y aura assez de travail pour tout le monde.

Peut-on envisager un portail unique incarné par un salarié spécialisé par type d'activité (BMX, VTT, route...) ?

Réponse : C'est vrai que ces différents acteurs peuvent avoir des logiques bien différentes. Envisager qu'un salarié puisse assurer le suivi d'une Commission spécifique pourquoi pas mais être un interlocuteur unique c'est peu probable. Ce type de dispositif est propice à générer des phénomènes « d'Etat dans l'Etat ». Dans toutes les organisations il y a des fonctions horizontales, qui peuvent être partagées (l'informatique en est une) et d'autres plus verticales. Les futurs décideurs tiendront compte de ces paramètres.

Les salariés n'ayant pas d'autres questions, Michel Bergeat et André Bologna remercient les participants pour leur contribution et lèvent la séance.